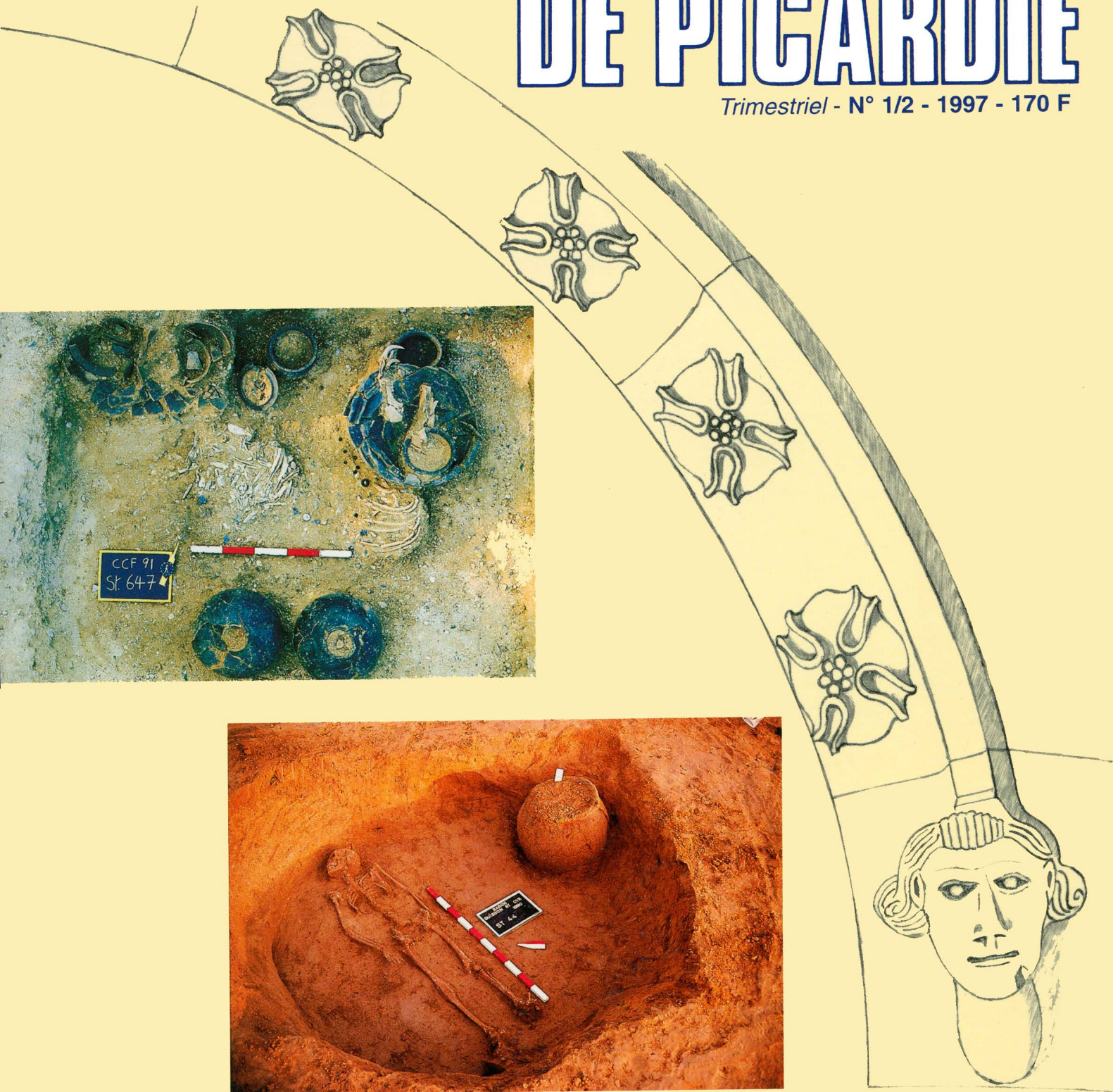


REVUE ARCHEOLOGIQUE DE PICARDIE

Trimestriel - N° 1/2 - 1997 - 170 F



- La sépulture collective S.O.M. d'Essômes-sur-Marne (Aisne)
- Les Incinérations gauloises de Canly (Oise)
- L'abbaye de Lieu-Restauré (Oise)

LES INCINÉRATIONS GAULOISES DE CANLY « LES TROIS NOYERS » (OISE)

Stéphane GAUDEFROY * et Estelle PINARD *

INTRODUCTION

CONDITIONS DE DÉCOUVERTE DU SITE

Des prospections anciennes et récentes effectuées aux lieux-dits « Les Trois Noyers » et « Les Quatorze Mines », sur la commune de Canly (Oise), ont révélé la présence d'un vaste ensemble archéologique (fig. 1).

Les prospections aériennes de R. Agache sur le site des « Trois Noyers » ont livré les plans de petits bâtiments rectangulaires attribués à une *villa*, à environ 500 m à l'ouest du tracé TGV (fig. 2, n° 1).

D'autre part sur le site des « Quatorze Mines », un ramassage de surface réalisé par J.-L. Malsy en 1966, a livré, sur une dizaine d'hectares longeant à l'ouest le site des « Trois Noyers », des tessons de céramique sigillée et des fragments de tuiles romaines (fig. 2, n° 2).

Ces différents témoins d'occupation laissent supposer l'existence d'une petite agglomération.

Il est à signaler de plus la découverte fortuite de sarcophages mérovingiens au sud de la départementale D 10, lors de la mise en place de la voie de chemin de fer reliant Verberie à Estrées-Saint-Denis (fig. 2, n° 3).

Le potentiel archéologique indéniable de ce secteur a amené à procéder à un sondage sur le passage du TGV, au lieu-dit « Les Trois Noyers » (fig. 2, n° 4), afin de reconnaître d'éventuelles structures.

Le décapage a été réalisé sous forme de tranchées plus ou moins parallèles d'une dizaine de mètres de large, sur l'ensemble de la parcelle sous emprise TGV, soit une surface effectivement décapée de près de 2 500 mètres carrés.

Contre toute attente aucune structure gallo-romaine n'a été découverte, en revanche, le décapage livra trois incinérations riches d'un mobilier céramique et métallique daté de La Tène finale.

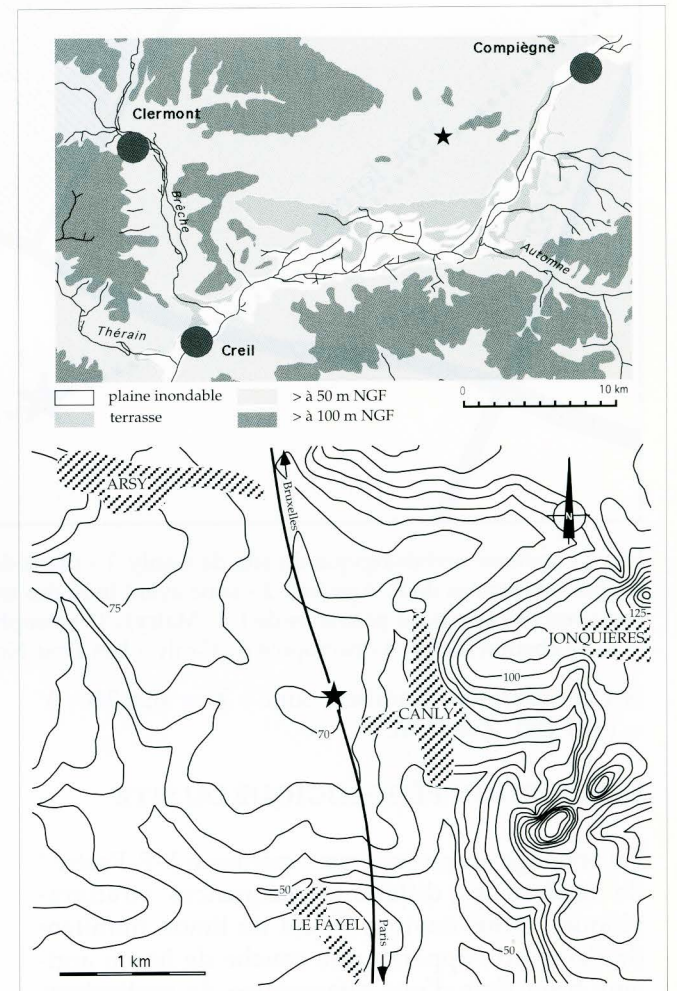


Fig. 1 : plan de localisation topographique du site de Canly « Les Trois Noyers ».

LOCALISATION TOPOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Le site est implanté à 5 km de l'Oise, sur la partie sommitale d'une butte de sable thanétien (début Tertiaire), dans la zone de raccordement avec son versant (fig. 1).

* CRAVO et
Programme de Surveillance et d'Étude archéologiques
des Sablières de la moyenne vallée de l'Oise,
526, rue des Lombards
F - 60680 LE FAYEL

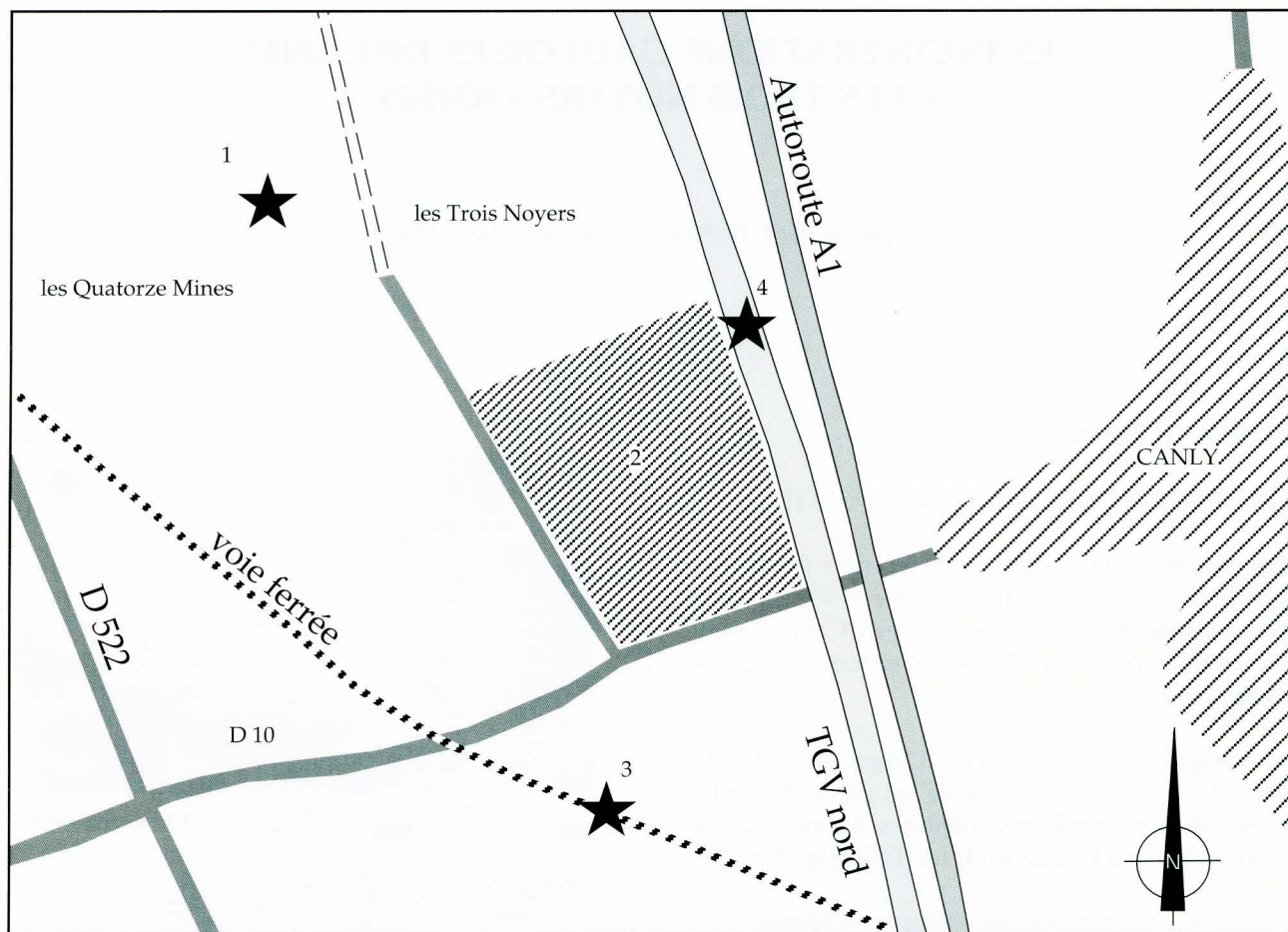


Fig. 2 : contexte archéologique du site de Canly. 1 - plans de petits bâtiments rectangulaires attribués à une villa (prospections aériennes de R. Agache); 2 - zone ayant livré des tessons de céramique sigillée et des fragments de tuiles gallo-romaines (prospections pédestres de J.-L. Malsy); 3 - sarcophages mérovingiens découverts lors de la mise en place de la voie de chemin de fer; 4 - nécropole de Canly « Les Trois Noyers ».

Ses coordonnées Lambert sont : X = 626,340; Y = 1 187,250; Z = 71 m.

DESCRIPTION PÉDOLOGIQUE DU SITE

Un sondage en profondeur a permis à J.-F. Pastre * de repérer les différentes séquences stratigraphiques : sous environ 30 cm de limon humifère (horizon Ap), apparaît une couche de limon argileux brun clair d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur, dans laquelle se trouvaient les incinérations. Ces horizons définissent un sol brun lessivé à la base duquel se trouve une couche de 10 cm de sable limoneux ocre. En dessous se développe, sur une soixantaine de centimètres d'épaisseur, un paléosol sableux de type sol lessivé; aucun artefact n'y a été découvert.

LES STRUCTURES

Seule la tranchée occidentale a révélé des vestiges (fig. 3). A une profondeur moyenne de 30 cm sont apparues trois incinérations, réparties sur une surface de 14 mètres carrés. Entièrement scellées sous les limons, aucune distinction de coloration ou de texture du sol ne permettait de déceler leur présence

et elles n'ont pu être repérées qu'à l'apparition des bords des vases dépassant de la surface du décapage. Le remplissage des sépultures est composé uniquement de limon; les limites des structures nous sont donc données par la répartition des vestiges en place. Ce phénomène courant est rencontré dans la plupart des nécropoles de la région, comme à Breuil-le-Sec (DEGENNE et DUVAL 1982) ou à Jaux (MALRAIN 1996).

Aucune autre structure n'a été rencontrée. La localisation des sépultures et leur relative concentration laisse supposer une continuité de la nécropole vers l'ouest, c'est-à-dire vers le sommet de la butte (fig. 1). Si c'est le cas, le sondage se situerait alors juste à la périphérie du cimetière.

L'INCINÉRATION 1

Cette structure funéraire est la plus grande. Elle mesure 0,95 m par 0,90 m (fig. 4); le sol de la fosse présumée se trouve à une cinquantaine de centimètres sous le labour.

* CNRS, Laboratoire de Meudon (F - 92360)

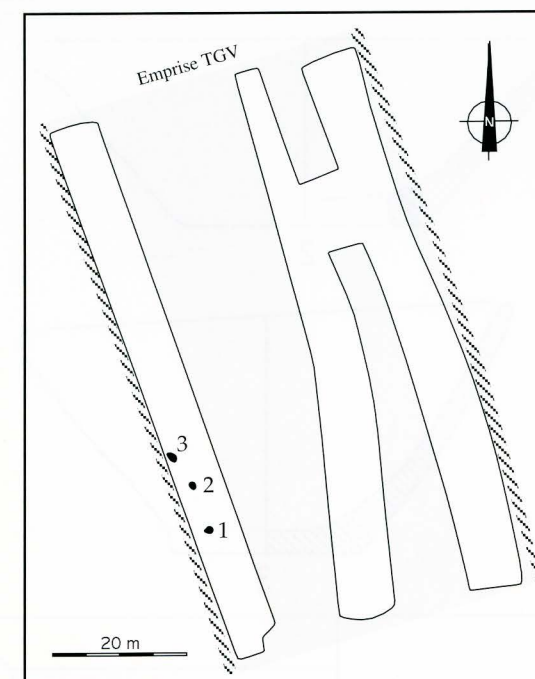


Fig. 3 : localisation des sondages réalisés sur l'emprise du tracé TGV et des trois incinérations.

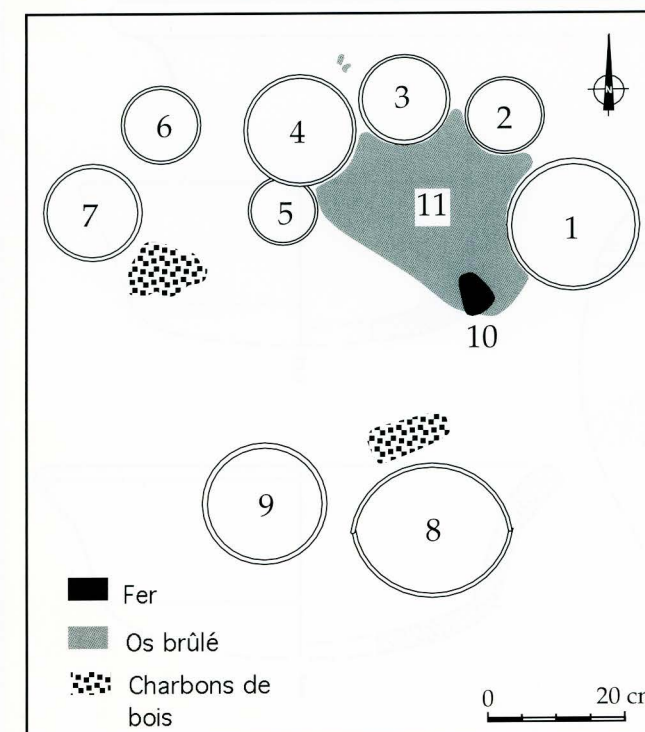


Fig. 4 : disposition des dépôts de l'incinération 1.

Elle contient le plus grand nombre de vases (9) presque tous complets (fig. 5). Trois zones se distinguent dans le dépôt : au nord, 5 vases ont été disposés en demi-cercle (vases 1, 2, 3, 4 et 5) - une urne, une petite jatte, deux écuelles et un récipient dont il ne reste que le fond - délimitant de la sorte une aire à l'intérieur de laquelle on a déposé les restes osseux brûlés -n° 11-, ainsi qu'un ensemble de trois fibules -n° 10- (fig. 6).

Légèrement à l'ouest sont situées deux autres petites écuelles (vases 6 et 7). Enfin, au sud, deux autres récipients (vases 8 et 9) - une écuelle carénée et la lèvre d'un grand vase - sont posés à une distance d'environ 35 cm du premier groupe de vases. La petite surface comprise entre ces deux ensembles est totalement vide; on a pu y déposer des objets en matière organique n'ayant laissé aucune trace.

Deux concentrations charbonneuses jouxtent enfin les vases 7 et 8.

Tous les vases présents dans cette incinération montraient un léger pendage vers l'est, dû sans doute à un déplacement du sédiment dans le sens de la pente.

L'INCINÉRATION 2

Longue d'environ 1 m et large de 0,70 m, cette sépulture a livré 6 vases et un bracelet en fer (fig. 7). Le sol de la structure est à environ 30 cm sous le labour.

L'état de conservation de la céramique est mauvais et seules quatre formes ont pu être reconstituées (fig. 8). Il s'agit de deux petites écuelles carénées à pied creux, d'une petite écuelle à fond plat et d'un récipient caréné à large ouverture dont il manque la lèvre. Cinq de ces vases étaient réunis au nord du dépôt (vases 1, 2, 3, 4 et 6), tandis qu'une des écuelles était posée à 25 cm au sud-ouest (vase 5). Comme précédemment, tous ces vases étaient légèrement inclinés vers l'est.

Un bracelet en fer -n° 7- a été découvert à la périphérie de la concentration d'os brûlé -n° 8- (fig. 9). Des objets de parure étaient enfilés sur ce bracelet : une perle en verre, deux rouelles en bronze et un petit cylindre en bronze.

Une petite concentration de charbons de bois est située dans le vase 6, et une autre plus importante, à côté du rejet d'os.

L'INCINÉRATION 3

Cette sépulture est longue de 0,85 m pour une largeur de 0,60 m (fig. 10). Le sol de l'excavation est à environ 80 cm sous le labour.

Trois vases (fig. 11), les cerclages métalliques d'un seau en bois (fig. 12) et trois agrafes en fer (fig. 11) composent le mobilier de cette tombe.

Les vestiges du seau -n° 3- sont compris entre un vase de haute taille au nord (vase 2), une écuelle carénée et une grande urne au sud (vase 1 et 4). En contact avec la panse de cette dernière a été trouvée

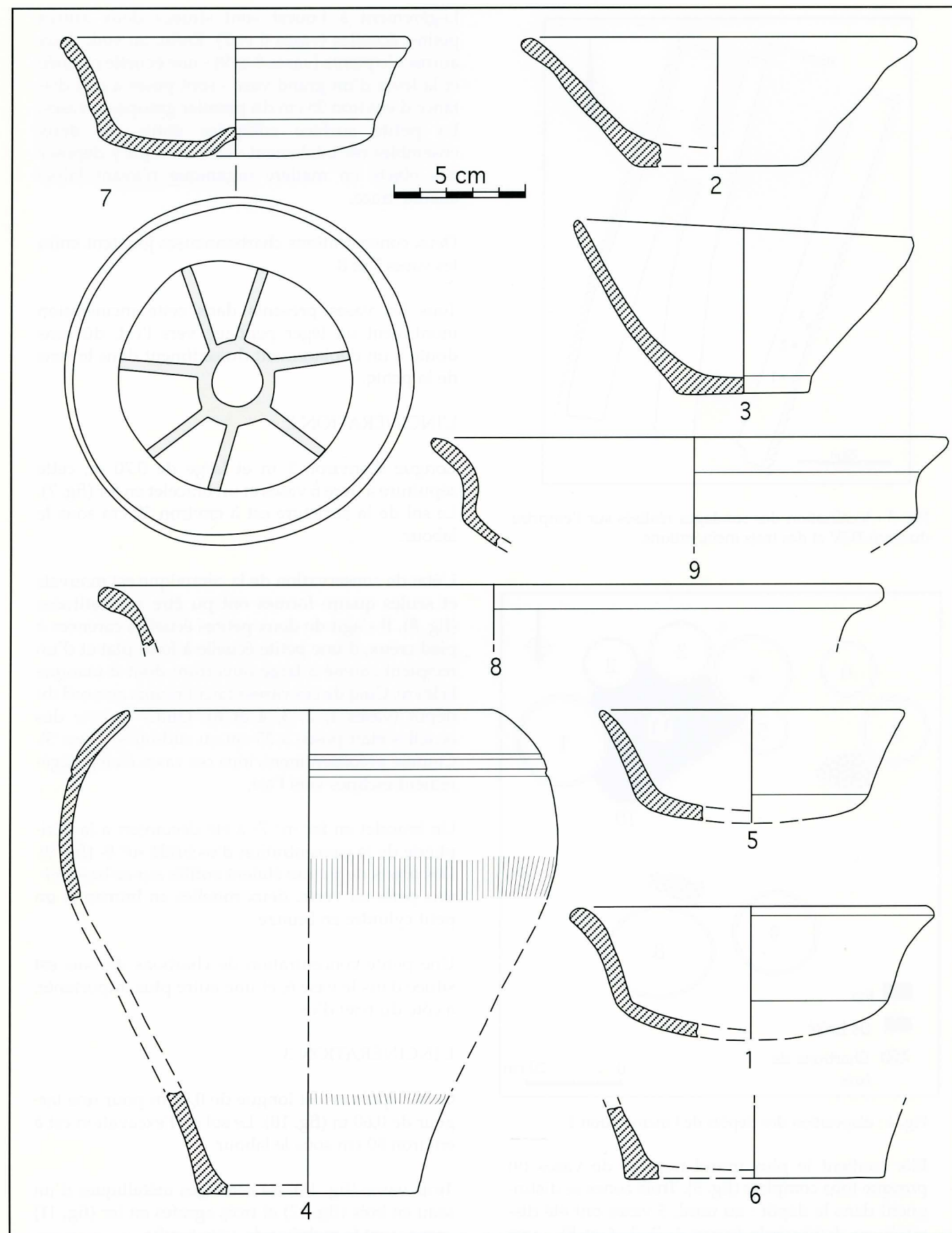


Fig. 5 : mobilier céramique de l'incinération 1.

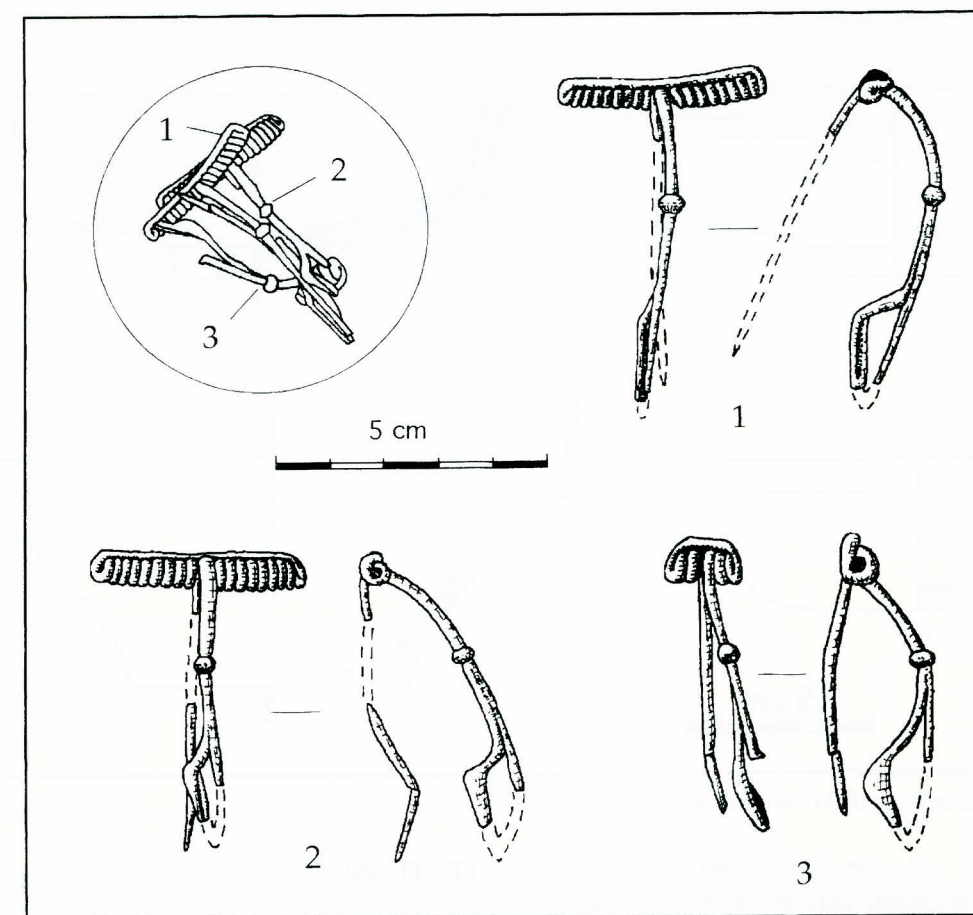


Fig. 6 : fibules découvertes dans l'incinération 1. L'oxydation les a soudé car elles étaient probablement attachées ensemble à un linge ou une bourse contenant les ossements calcinés du mort.

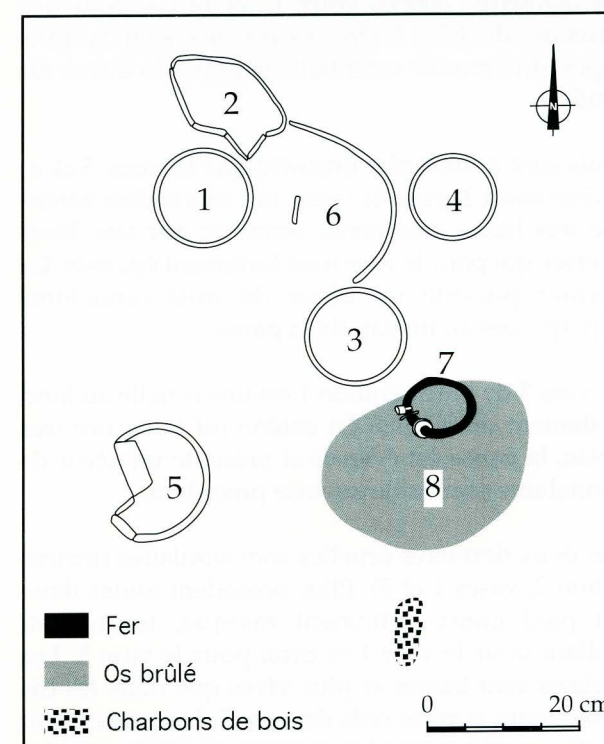


Fig. 7 : disposition des dépôts de l'incinération 2.

une agrafe -n° 9-. Une seconde agrafe -n° 7- était déposée à une douzaine de centimètres de là; une autre pièce métallique, une tige pliée -n° 8-, se trouvait à l'est.

Peu d'os ont été découverts ici; on note deux petites concentrations aux extrémités nord et sud de la sépulture (n° 5 et 10). En revanche, plusieurs dents -n° 6- étaient disposées à 10 cm au nord du seau; elles n'étaient pas en connexion mais semblaient cependant restituer la forme en U d'une mandibule (cf. p. 102).

LE MOBILIER CÉRAMIQUE

Les récipients recueillis sont au nombre de 18. Cinq sont complets, six peuvent être reconstitués, cinq sont connus partiellement et deux n'ont pu être identifiés.

Le matériel céramique représente par son nombre la part la plus importante des offrandes déposées dans les sépultures.

LA MISE EN FORME

Aucun récipient ne présente un dégraissant visible à l'œil nu. Seul le vase 4 de l'incinération 2 possède

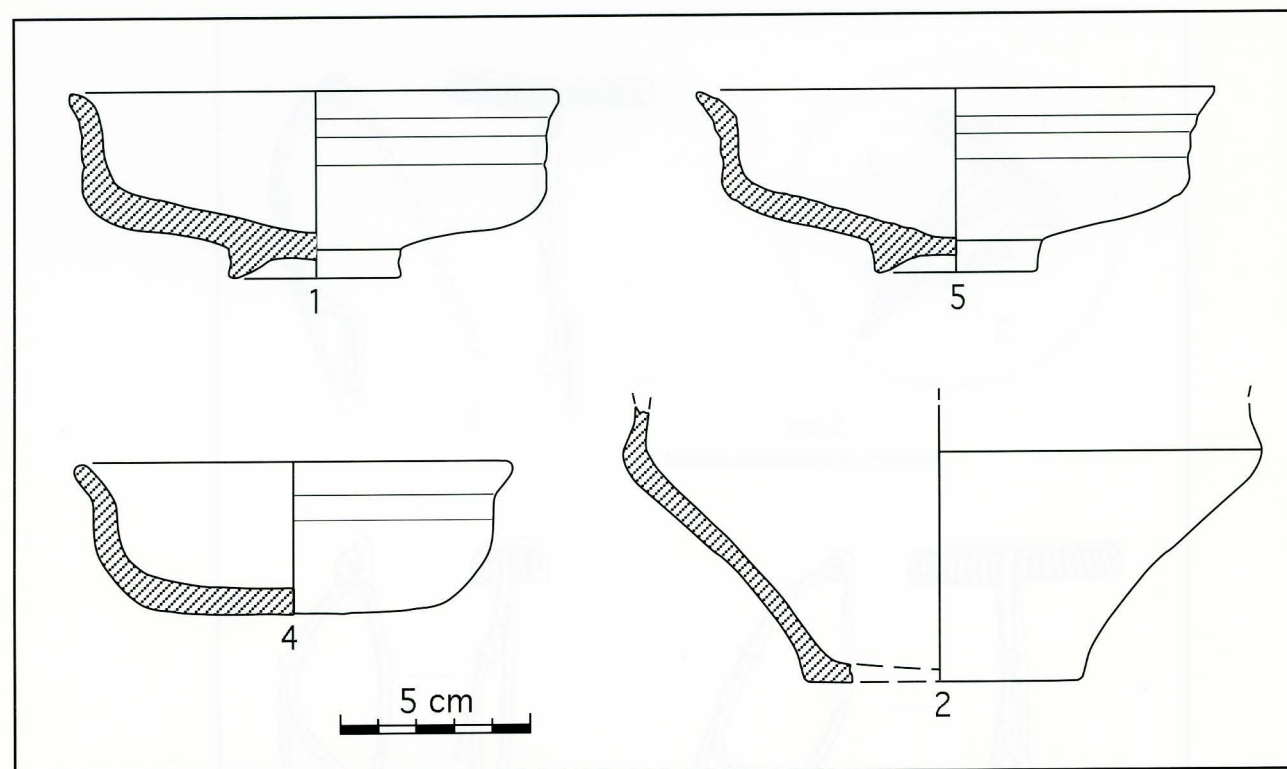


Fig. 8 : mobilier céramique de l'incinération 2.

dans sa pâte un élément dégraissant calcaire de plus de 1 cm de diamètre mais il s'agit là d'un accident.

Aucun des vases ne présente les caractéristiques d'un montage au tour, sur une des écuelles on observe au contraire les traces des colombins. Plusieurs écuelles possèdent de légères cannelures horizontales et très régulières sur le pourtour de la panse (vases 6 et 7 de l'incinération 1, ainsi que les vases 1 et 5 de l'incinération 2) qui font penser à une finition à la tournette.

Le traitement appliqué à la surface des récipients est difficilement identifiable. Dans le substrat humide la pâte est devenue poreuse et l'épiderme de la céramique a été fortement altéré. Cependant, sur quelques fragments ayant moins souffert, on distingue une surface soigneusement lissée; cette finition est surtout visible sur les parties externes des vases, les parties internes étant généralement peu travaillées.

Sur deux des urnes (vases 4 et 8 de l'incinération 1) et sur le col du vase 4 de la sépulture 3, on peut reconnaître par endroits des traces de peinture noire; elle semble mate et très foncée mais il n'en reste malheureusement pas suffisamment pour préciser la nature du décor.

Les récipients ont été cuits en atmosphère bien maîtrisée; un seul des vases présente des traces de coup de feu (vase 1 de la sépulture 3).

LES FORMES

La catégorie de vases la plus représentée dans cet ensemble est l'écuelle (fig. 7, 8 et 11) : on en compte six sur les quatorze vases composant le mobilier. De diamètre compris entre 12 et 14 cm pour des hauteurs de 4,5 à 5 cm, ces écuelles sont de trois types, différenciés essentiellement par la forme du fond.

Trois sont à fond plat (incinération 1, vases 5 et 6; incinération 2, vase 4) : elles ont une carène arrondie très basse, une panse terminée par une lèvre éversée qui pour le vase 6 est fortement épaissie. Ce dernier possède un décor de trois cannelures superposées au niveau de la panse.

Le vase 7 de l'incinération 1 est une écuelle au fond nettement ombiliqué. La carène est là encore très basse, la panse est éversée et présente un décor de cannelures semblable au vase précédent.

Les deux dernières écuelles sont similaires (incinération 2, vases 1 et 5). Elles possèdent toutes deux un pied creux nettement marqué, légèrement saillant pour le vase 1 et droit pour le vase 5. Les carènes sont basses et plus vives que dans les cas précédents, surtout celle du vase 5. Les panses sont pratiquement verticales et sont terminées par des lèvres éversées et affinées. Les deux récipients présentent un décor de profondes cannelures sur la panse.

Deux jattes de petites dimensions étaient disposées

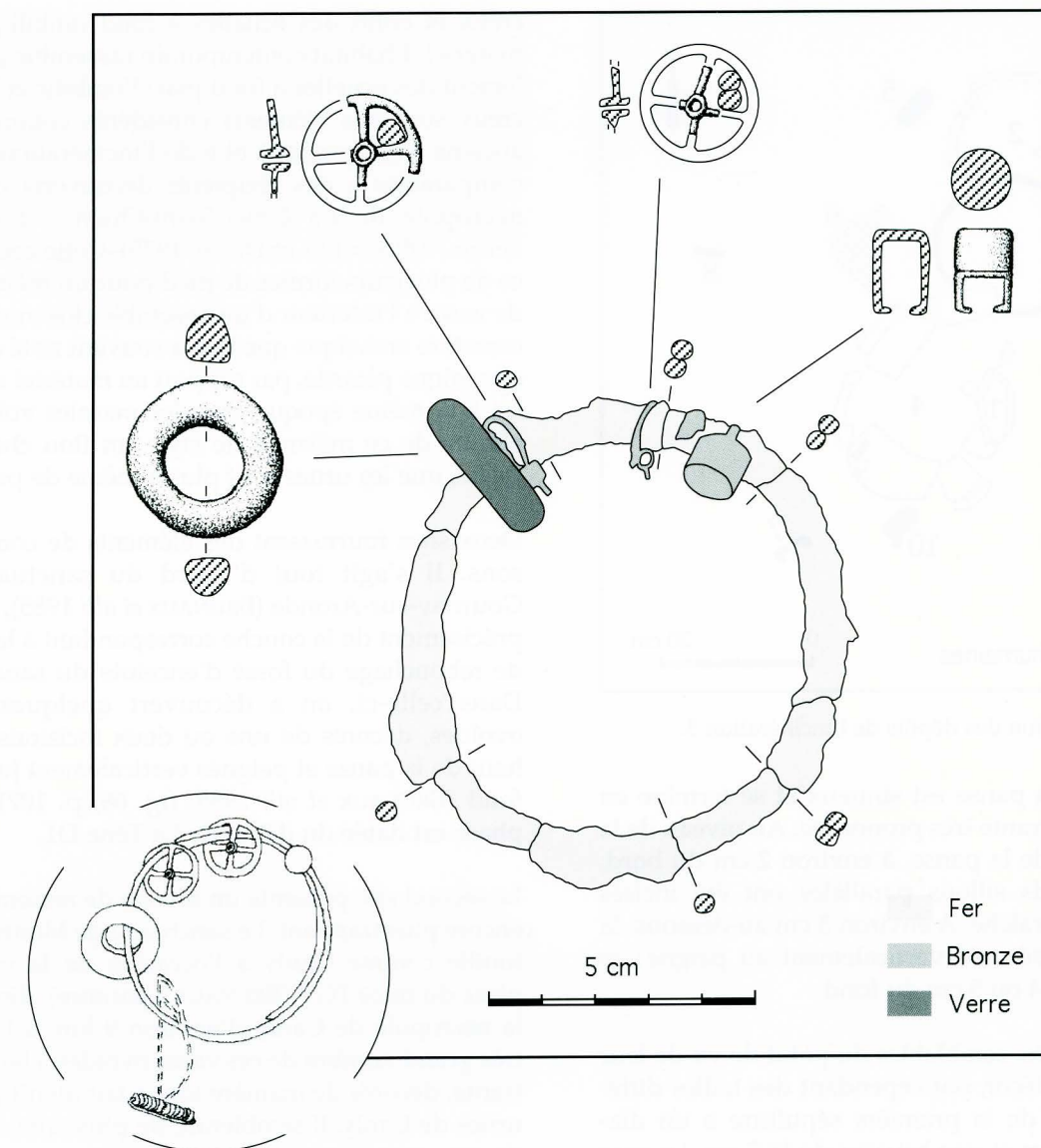


Fig. 9 : bracelet en fer sur lequel étaient enfilés deux rouelles et un cabochon en bronze, une perle en verre, et certainement une fibule dont seul le ressort était conservé.

sur le sol de la sépulture 1 (vases 2 et 3).

La première mesure 5 cm de haut pour un diamètre de 15 cm, elle possède un fond large, une panse rectiligne très ouverte terminée par une lèvre éversée épaissie.

La seconde est haute d'environ 6 cm pour un diamètre de 13 cm, le fond est plus étroit que précédemment, la panse est légèrement incurvée et s'achève par un bord droit. La couleur orangée du vase, les nombreux coups de feu ainsi qu'une déformation de la panse, font penser que ce récipient a pu passer sur le bûcher avant d'être déposé dans la sépulture.

Trois vases situliformes ont été découverts, un dans chacune des trois sépultures (incinération 1, vase 9; incinération 2, vase 2; sépulture 3, vase 1).

Le vase de l'incinération 1 a une carène haute très aigüe et une lèvre fortement éversée et épaissie. Il manque la partie inférieure de la panse ainsi que le fond. Le diamètre à l'ouverture est de 20 cm, sa hauteur est estimée à 8 cm.

Le vase de l'incinération 2 possède un fond plat, une panse éversée et une carène haute arrondie; il manque la lèvre. Le diamètre au niveau de la carène est de 17 cm pour une hauteur d'environ 8 cm.

Seul le vase de la sépulture 3 présente un profil complet. Le fond est plat, la panse éversée, la carène à mi-hauteur fait un léger ressaut et le col très haut se termine par une lèvre éversée : il a un diamètre à l'ouverture de 14 cm pour une hauteur de 6 cm.

Deux urnes similaires ont été découvertes dans les sépultures 1 (vase 4) et 3 (vase 4). Le fond est plat,

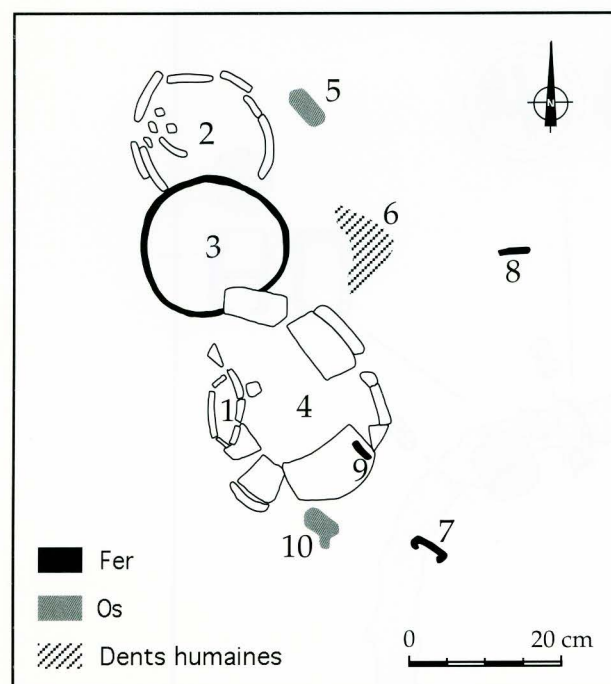


Fig. 10 disposition des dépôts de l'incinération 3.

le profil de la panse est sinueux et se termine en une lèvre rentrante très prononcée. Au niveau de la partie haute de la panse, à environ 2 cm du bord, deux profonds sillons parallèles ont été incisés dans la pâte fraîche. A environ 3 cm au-dessous, la panse a été décorée verticalement au peigne; ce décor cesse à 4 ou 5 cm du fond.

Ces deux vases, semblables du point de vu de leur forme et du décor, ont cependant des tailles différentes. Celui de la première sépulture a un diamètre de 14 cm et une hauteur de 18,5 cm. Le vase de la troisième tombe est un peu plus grand, avec un diamètre de 17 cm pour une hauteur de 21 cm.

Il est possible que le vase 1 de l'incinération 1, dont il ne reste que le fond soit aussi une urne, de même que le vase 2 de la sépulture 3; la panse n'est pas ici décorée au peigne et le fond présente un léger renflement à la base.

Enfin, le vase 8 de l'incinération 1 ne nous est connu que par son col, d'une trentaine de centimètres de diamètre, montrant une lèvre fortement épaissie et éversée. Des traces de peinture noire sont visibles.

COMPARAISONS

Le dépôt céramique dans les trois tombes, réunit un grand nombre de petits récipients de type écuelle. Ces vases sont toujours bien représentés sur les sites d'habitat, depuis le début de La Tène ancienne Ia, mais la particularité de ce dépôt est d'associer des écuelles à fond plat, des écuelles à pied

creux et enfin des écuelles à fond ombiliqué. Le matériel d'habitat contemporain rassemble généralement des écuelles à fond plat; l'ombilic et le pied creux sont des éléments considérés comme plus anciens. Les écuelles 1 et 6 de l'incinération 1 sont comparables à des récipients découverts dans la nécropole de La Croix-Saint-Ouen « Le Puits Féron » (BLANCHET et DUVAL 1975). Cette coexistence de plusieurs formes de pied pour un même type de vases à l'intérieur d'un ensemble clos montre un caractère archaïque que l'on a souvent noté dans la céramique picarde, par rapport au matériel rencontré à la même époque chez les peuples voisins. Il résulte de ce mélange de style un flou chronologique, que les urnes sont plus à même de préciser.

Deux sites fournissent des éléments de comparaisons. Il s'agit tout d'abord du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (BRUNAU et alii 1985), et plus précisément de la couche correspondant à la phase de rebouchage du fossé d'enceinte du sanctuaire. Dans celle-ci, on a découvert quelques vases ovoïdes, décorés de une ou deux incisions sur le haut de la panse et peignés verticalement jusqu'au fond (BRUNAU et alii 1985, fig. 68, p. 107). Cette phase est datée du début de La Tène D1.

Le second site présente un niveau de ressemblance encore plus frappant. Le sanctuaire de Montmartin, fouillé comme Canly à l'occasion de la mise en place du tracé TGV (BRUNAU à paraître), distant de la nécropole de Canly d'environ 9 km, a livré un très grand nombre de ces vases ovoïdes à lèvre rentrante, décorés de manière tout à fait identique aux urnes de Canly. Il semblerait, de plus, que certains de ces vases aient été peints en noir.

La différence principale se situe au niveau de la composition de la pâte et notamment du dégraissant employé. La céramique de Montmartin présente un dégraissant calcaire assez gros et homogène, qui ne ressemble en rien au dégraissant très fin de la céramique de Canly. Les argiles utilisées dans les deux cas semblent, à première vue, ne pas être de même origine; il serait intéressant de les analyser et d'en déterminer les gisements.

On rencontre d'autre part des vases très semblables sur les habitats, comme à Famechon (VERMEERSCH 1981) et à Beauvais « Les Aulnes du Canada » (WOIMANT 1983). Ces récipients ovoïdes montrent, à travers des lieux de production différents, une homogénéité évidente de forme et de style de décor.

LE MOBILIER MÉTALLIQUE

L'ensemble du mobilier métallique a fait l'objet d'une stabilisation et de radiographies par l'Institut

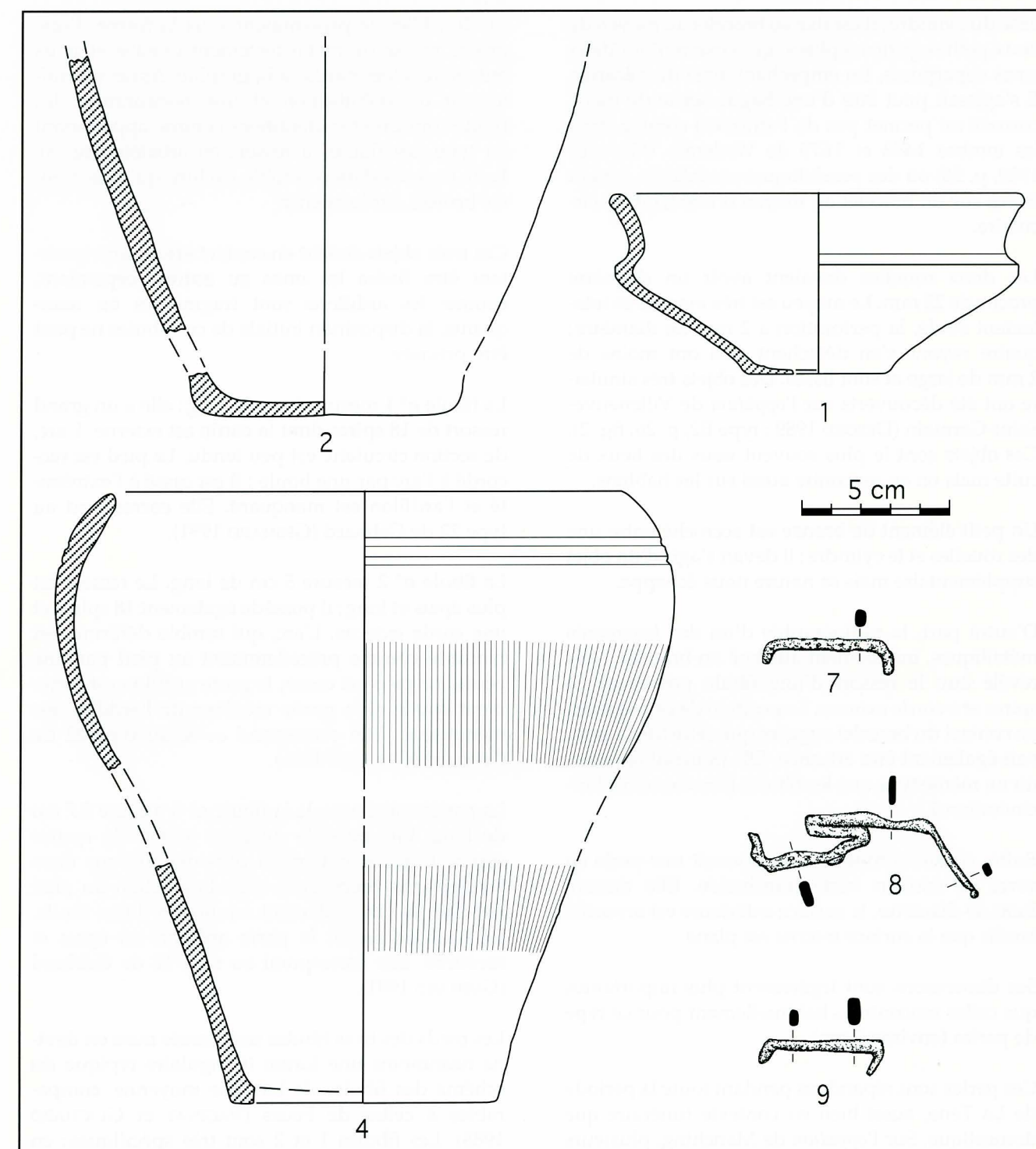


Fig. 11 mobilier céramique et métallique de l'incinération 3.

de Restauration et de Recherche Archéologique et Paléométallurgie de Compiègne.

LE BRACELET À PENDELOQUES

Il provient de la sépulture 2 (fig. 9). Le bracelet lui-même est très corrodé. Il se compose de 10 fragments de fer qui, une fois remontés, donne un diamètre intérieur moyen de 7 cm. Le corps du bracelet est constitué d'un jonc en métal plein de 0,5 cm de diamètre, de section ronde, tordu circulairement

et qui se superpose sur environ la moitié du cercle. Si l'on déplaçait le jonc on obtiendrait une tige d'une longueur de 37 cm.

Sur ce jonc étaient enfilés trois éléments en alliage cuivreux : deux rouelles très abimées d'environ 2 cm de diamètre perforées en leur centre, et un petit cylindre creux, d'un diamètre de 1,1 cm et de 1 cm de haut.

Une petite incision décore sur tout le pourtour la

base du cylindre; il est fixé au bracelet au moyen de deux petites griffes repliées, qui enserrant les deux joncs superposés, les empêchant ainsi de s'écarter. Il s'agissait peut être d'une bague sertie (le métal corrodé ne permet pas de l'affirmer) comme dans les tombes 1493 et 1673 de Wederath (HAFFNER 1989, p. 56) où des pendeloques semblables étaient fixées sur un bracelet au moyen d'une fixation circulaire.

Les deux rouelles devaient avoir un diamètre proche de 22 mm. Le moyeu est très marqué et totalement évidé, la perforation a 2 mm de diamètre; quatre rayons s'en détachent : ils ont moins de 2 mm de large et sont lisses. Des objets très similaires ont été découverts sur l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain (DEBORD 1989 : type B2, p. 26, fig. 2). Ces objets sont le plus souvent issus des lieux de culte mais on en rencontre aussi sur les habitats.

Un petit élément de bronze est accroché entre une des rouelles et le cylindre; il devait s'agir d'un objet supplémentaire mais sa nature nous échappe.

D'autre part, la radiographie d'un des fragments métalliques, initialement attribué au bracelet, s'est révélé être le ressort d'une fibule possédant 14 spires et à corde externe. La position de ce fragment au contact du bracelet suggère que cette fibule pouvait également être attachée. Elle pourrait appartenir au même type que les fibules trouvées dans l'incinération 1.

Enfin, contre la rouelle 1, se trouvait une perle en verre de couleur verte translucide. Elle mesure 3 cm de diamètre, la surface extérieure est arrondie tandis que la surface interne est plane.

Ses dimensions sont légèrement plus importantes que celles rencontrées habituellement pour ce type de perles (environ 2 cm).

Ces perles sont répandues pendant toute la période de La Tène, aussi bien en contexte funéraire que domestique. Sur l'*oppidum* de Manching, plusieurs centaines de ces objets montrent des gammes de couleur variées avec toutefois une certaine prédominance du jaune; le vert n'est pas fréquent (GEBHARD 1989).

Pour A. Haffner, ce type de bracelet correspond à la dotation funéraire typique des femmes ou des enfants (HAFFNER 1989). Comme l'étude anthropologique a établi qu'il s'agit des restes incinérés d'un adulte, il pourrait donc s'agir de la tombe d'une femme.

LES FIBULES

Trois fibules en fer proviennent de l'incinération 1

(n° 10). Elles se présentaient sous la forme d'une grosse masse de métal fortement oxydée et nous ont été révélées par la radiographie. Après un traitement de stabilisation et une restauration, les fibules ont pu être identifiées comme appartenant au type des fibules à ressort en arbalète (fig. 6). Leur forte oxydation semble exclure qu'elles aient été brûlées sur le bucher.

Ces trois objets étaient en contact étroit, sans pourtant être fixées les unes aux autres; cependant, comme les ardillons sont fragmentés ou manquants, la disposition initiale de ces fibules ne peut être précisée.

La fibule n° 1 mesure 6 cm de long; elle a un grand ressort de 18 spires dont la corde est externe. L'arc, de section circulaire est peu tendu. Le pied est raccordé à l'arc par une boule; il est cassé à l'extrémité et l'ardillon est manquant. Elle correspond au type 22 de Gebhard (GEBHARD 1991).

La fibule n° 2 mesure 5 cm de long. Le ressort est plus épais et long; il possède également 18 spires et une corde externe. L'arc, qui semble déformé, est raccordé comme précédemment au pied par une boule. Le pied est cassé; le porte ardillon est fortement coudé et la partie médiane de l'ardillon est manquante. Elle correspond aussi au type 22 de Gebhard (GEBHARD 1991).

La partie conservée de la fibule n° 3 mesure 5,7 cm de long. Elle possède un petit ressort de quatre spires. L'arc est nettement plus marqué que dans les deux cas précédents, mais la jonction du pied sur l'arc se fait également au moyen d'une boule. Le pied est cassé; le porte ardillon est épais et recourbé. Elle correspond au type 18 de Gebhard (GEBHARD 1991).

Les pieds des trois fibules sont cassés mais on devine néanmoins une forme triangulaire typique du schéma des fibules de La Tène moyenne, comparables à celles de Feurs (VAGINAY et GUICHARD 1988). Les fibules 1 et 2 sont très spécifiques; en Allemagne, le type à ressort très allongé, est fortement répandu à la fin de La Tène C2 et au début de La Tène D1 sur l'*oppidum* de Manching. A Montmartin des fibules de type Gebhard 18 et 22 ont été trouvées dans le fossé 56 (BRUNAU à paraître).

La disposition des trois fibules, au milieu des restes brûlés, alors qu'elles n'ont pas subi l'action du feu, suggère qu'elles ont été déposées dans un second temps, peut-être attachées à un vêtement ou à une étoffe. La forme ramassée du dépôt osseux pourrait être expliquée par un contenant, peut-être en tissu ou en cuir si l'on considère que le dépôt s'insinuait jusqu'aux pieds des vases et non pas au droit de

leurs carènes. Dans cette hypothèse, les fibules pouvaient, peut-être, assurer la fermeture du sac.

Il est permis d'envisager le même agencement pour le dépôt de l'incinération 2, puisque les restes d'une fibule en fer, ont été trouvés près du bracelet et en contact avec les restes osseux formant un ovale.

À Acy-Romance, l'association des fibules à ressort en arbalète et de fibules de même construction mais à petit ressort à quatre spires marque la phase 2 de la chronologie des nécropoles définie par B. Lambot (LAMBOT *et alii* 1994). Cette phase est datée entre 140 et 120 BC.

LE SEAU

Il provient de l'incinération 3 (fig. 10). De cet élément en bois, il ne reste aujourd'hui que l'anse métallique et les cerclages en fer retenant les douelles en bois (fig. 12).

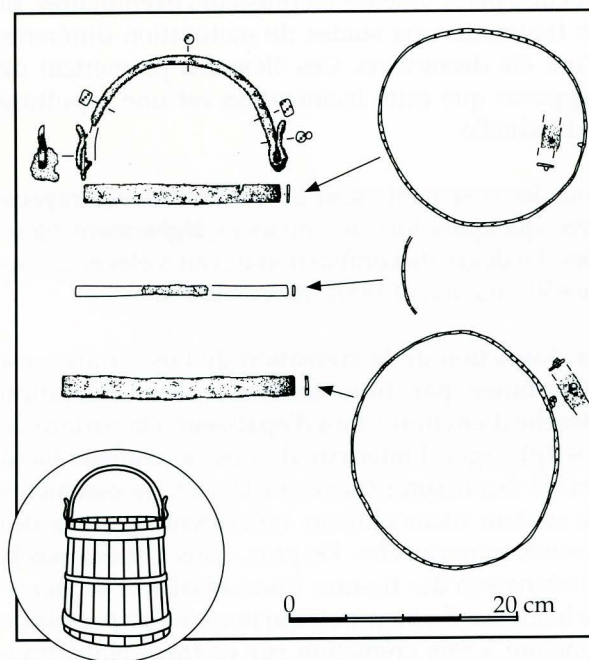


Fig. 12 : pièces en fer du seau en bois de l'incinération 3.

Lors de la fouille, les cerclages étaient en position, superposés sur trois niveaux.

L'anse est la partie la mieux conservée de l'ensemble. Elle est de section cylindrique en son centre (0,78 cm de diamètre), tandis qu'aux extrémités, elle a une section rectangulaire (1,17 cm de largeur pour 0,95 cm de hauteur) avant de s'affiner à nouveau en section cylindrique. Elle se termine par deux crochets dont l'un d'eux s'articule encore sur un fragment de métal; il s'agit sans doute d'un morceau appartenant à la partie supérieure du cerclage ou d'une pièce rapportée, fixée entre le cerclage et une douve du seau afin de permettre la suspension

de l'anse.

L'anse donne le diamètre du seau à l'ouverture qui est de 16,5 cm.

Les mesures de largeur effectuées sur tous les fragments de cerclage, nuancées par les imprécisions causées par la corrosion, révèlent deux types de cerclages : des fragments de cerclages « larges », de 1,5 à 1,9 cm, qui composent les cerclages 1 et 3, et des fragments de cerclages « étroits » de 0,5 à 1 cm composant le cerclage 2. L'épaisseur des bandes est de 2 à 3 mm.

Le cerclage 1 présente une pointe de 3 mm faisant saillie sur sa face interne; on n'en observe pas la trace sur la face externe de la bande métallique.

Le cerclage 3 présente également une tige métallique, qui cette fois traverse l'épaisseur de la bande de métal. Il semble s'agir d'un rivet, fortement écrasé, dont la tête du côté externe est cylindrique.

Une pointe de clou présentant des restes de bois a été découverte lors du tamisage de la terre dégagée du prélèvement. Le tamisage n'a rien livré d'autre, si ce n'est des traces de bois provenant du bois des douelles encore présent sur la face interne des cerclages; ces restes trop réduits n'ont pas permis d'identifier l'essence employée.

Les fragments de cerclage 1 et 3 ont pour la plupart été recollés. On obtient alors des diamètres de 17 cm pour le premier et de 21 cm pour le troisième. Le cerclage 2 est beaucoup plus fragmenté et il n'a pas été possible de calculer son diamètre initial. L'écart important entre les dimensions du cerclage supérieur et celles du cerclage inférieur montre la très nette conicité du récipient; le diamètre à l'ouverture est de 4,5 cm inférieur à celui du fond. La présence de rivets sur les cerclages suggère qu'il s'agit plutôt de rubans repliés et fixés à la paroi du seau que de cerclages placés à chaud et en force. Se pose alors la question des techniques de fabrication du seau et du maintien des douves entre-elles.

Les mesures prises lors de la fouille indiquent une hauteur d'une vingtaine de centimètres. Les dimensions de ce seau s'inscrivent dans la norme puisque M. Feugère indique que le rapport hauteur/diamètre est égal à 1 pour les seaux de la France septentrionale (FEUGÈRE 1984).

Ainsi, le seau de la nécropole de Tartigny, d'un type différent (RAPIN 1986), est haut d'une trentaine de centimètres pour un diamètre à l'ouverture de 28,5 cm; la différence entre les deux cerclages n'est ici que de 1,5 cm. Cet exemple nous renseigne essentiellement sur le moyen de fixation de l'anse

au seau, qui se fait par l'intermédiaire de deux anneaux fixés sur des pattes verticales, assujetties sur le haut des douves par un clou riveté sur la face interne du seau. Le seau de Canly ne présente pas d'anneaux de suspension; l'articulation semble se faire directement sur des pattes métalliques fixées aux douves du seau. Cette particularité existe sur un deux autres seaux découverts dans les nécropoles ardennaises de Thugny-Trugny « Le Mayet » (LAMBOT *et alii* 1994, fig. 68, n° 8, p. 125) et de Acy-Romance « La Croizette » (LAMBOT *et alii* 1994, fig. 21, n° 22, p. 33). Les anses à crochet s'articulent sur deux œillets semi-circulaires solidaires du cerclage supérieur. Ces seaux sont datés de la fin du II^{ème} siècle avant J.-C. A Thugny-Trugny le seau était associé à des fibules à longs ressort semblables à celles de Canly.

L'inventaire et l'étude comparative des seaux de La Tène III réalisés par Michel Vidal (VIDAL 1976) montre entre autre, que les seaux utilisant le fer comme matériau de placage, possèdent généralement une anse à crochets s'articulant sur des panneaux fixés aux douves. En revanche, l'utilisation du fer pour le placage des douves confirme une datation tardive, car cet usage n'est attesté qu'à la fin de La Tène III.

La contenance limitée du seau de Canly, en raison de sa très petite taille, exclut un usage lié au transport de l'eau, et les seaux associés à des récipients attribués au service du vin sont fréquemment ornés (commentaire personnel A. Rapin). La fonction de ce récipient pose donc problème. Sa spécificité ne fait pourtant aucun doute; l'adjonction d'éléments métalliques, dégagés de fonctionnalité, lui confère une valeur supplémentaire.

LES AGRAFES

Deux agrafes proviennent de la sépulture 2 (n° 7 et 9). Elles ont toutes deux une longueur de 4 cm et sont de section rectangulaire (largeur moyenne de 0,7 cm). Elles sont formées à partir d'une bande de métal courbée aux deux extrémités.

Une autre bande de métal (n° 8) a été découverte, elle est tordue en quatre endroits mais n'a pas de forme précise. Sa largeur varie de 0,4 à 1 cm.

La présence de tels objets dans la sépulture indique la possible existence d'un coffre en bois peut-être disposé sur le sol de l'incinération ou bien d'un coffre. Des objets similaires ont été découverts à Manching (JACOBI 1968) et à Montmartin (BRUNAUX à paraître).

LES VESTIGES OSSEUX

MÉTHODOLOGIE

L'analyse des vestiges osseux de ces trois incinérations a surtout porté sur la quantification globale et par parties anatomiques des ossements (fig. 13). Ces derniers ont été prélevés en « blocs » et ont ensuite été tamisés « à sec ».

LES RESTES HUMAINS

L'incinération 1

Les vestiges incinérés découverts dans cette sépulture se répartissent entre un dépôt principal (zone 11) et les vases situés autour de ce dépôt (vases 1, 2, 3, 4 et 5), pour un poids total de 430 g. Les ossements provenant des vases étaient contenus dans le remplissage de ces derniers.

Aucune pièce osseuse en plusieurs exemplaires, ni de fragments aux stades de maturation différents n'ont été découverts. Ces éléments permettent de supposer que cette incinération est une sépulture individuelle.

Tous les ossements sont de couleur blanc crayeux avec quelques fois des nuances légèrement bleu-tées. Le degré de combustion devait s'élever à plus de 650 ° (GUILLON 1987, MASSET 1987).

La distinction de la crémation de l'os « frais » est déterminée par trois facteurs : une coloration blanche d'environ 1 mm d'épaisseur à la surface de l'os (placage), l'intérieur de l'os de couleur bleu-noir et des fissures transversales. Ici, les ossements de couleur blanc crayeux ne portent pas tous des fissures transversales. De plus, nous n'avons pas la combinaison des fissures transversales et du placage blanc sur du bleu-noir qui nous aurait permis de conclure à une crémation sur os frais. Nous pouvons simplement retenir cet état comme une hypothèse.

L'âge au décès de cet individu n'a pas pu être estimé car aucun point d'ossification secondaire, de degrés de calcification des cartilages de conjugaison, ni de lésions pathologiques dégénératives (DUDAY 1990) n'ont pu être observés. Cependant, l'aspect des os et les quelques remontages effectués permettent d'estimer que cet individu est un adulte.

L'estimation du sexe, malgré le remontage du tiers d'un fémur n'a pas pu être réalisée. Le sexe de cet individu reste indéterminé.

Données pondérales générales			Données pondérales par catégories d'ossements		
Incinération 1	Situation	Poids (gr)	Catégorie	Poids (gr)	Pourcentage
	Vase 1	6	Indéterminés	140	32,6
	Vase 2	15	Mbres Indét.	80	18,6
	Vase 3	2	Mbres sup.	20	4,6
	Vase 4	5	Mbres inf.	100	23,2
	Vase 5	2	Crâne	50	11,6
	Vase 6	0	Vertèbres	10	2,4
	Vase 7	0	Bassin	15	3,5
	Zone 11	400	Côtes	10	2,4
Incinération 2	TOTAL	430	Extrémités	5	1,1
			TOTAL	430	100
	Situation	Poids (gr)	Catégorie	Poids (gr)	Pourcentage
	Zone 8	45	Indéterminés	10	22,3
	TOTAL	45	Mbres Indét.	20	44,4
			Mbres sup.	5	11,1
			Mbres inf.	5	11,1
			Crâne	5	11,1
			Vertèbres	0	0
			Bassin	0	0
			Côtes	0	0
			Extrémités	0	0
			TOTAL	45	100

Fig. 13 : données pondérales des ossements incinérés des incinérations 1 et 2.

A partir de l'étude pondérale générale (fig. 13), nous pouvons constater que nous sommes en présence d'un dépôt incomplet (430 g.). En effet, l'estimation du poids d'un individu incinéré avoisine les 1 600 g.

D'après l'étude pondérale par catégories, nous pouvons voir que toutes les parties du corps sont représentées. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer l'absence de ces os : érosion, tri intentionnel et sélectif après la crémation, taphonomie, ramassage aléatoire sur le bûcher.

Afin de pouvoir confirmer l'une ou plusieurs de ces hypothèses, nous avons procédé par élimination.

En ce qui concerne l'érosion naturelle et/ou aratoire, les ossements ont été découverts formant une nappe (zone 11) posée au niveau des fonds des vases. Ces derniers n'ont subi aucun dommage consécutif à une quelconque érosion. Par conséquent, il est permis de supposer qu'il en est de même pour les ossements.

Lors d'un tri intentionnel après la crémation, cer-

taines parties sont sélectionnées, or ici, l'étude pondérale par catégories d'ossements met en valeur que toutes les parties de corps étaient représentées. Apparemment cette hypothèse de tri sélectif n'est pas fondée.

Nous nous sommes interrogés sur la destruction *post-mortem* et post crématoire des ossements une fois ensevelis. Cependant, il apparaît que des os incinérés sont moins sensibles que des os inhumés à l'action des taphonophages (BAUD 1987).

Par élimination de ces trois hypothèses, il ne nous reste que celle basée sur un ramassage aléatoire des os sur le bûcher. Bien qu'elle ne soit pas réellement vérifiable, elle reste probable.

L'incinération 2

Les ossements incinérés mis au jour était concentrés au sud-est des vases (zone 8). Contrairement à la précédente aucun vestige osseux ne fut découvert dans le remplissage des vases.

Lors de l'analyse, aucun élément osseux n'est apparu en plusieurs exemplaires et un seul stade

de maturation a pu être observé. Ces éléments témoignent en faveur d'une sépulture individuelle.

La couleur des os est blanc crayeux avec quelques fois des zones légèrement bleutées. Le degré de combustion serait donc comme pour l'individu de l'incinération 1, supérieur à 650 °.

L'état de crémation n'a pas pu être estimé. Devant la fragmentation extrême des ossements, l'observation des fissures s'est révélée difficile.

L'estimation de l'âge au décès est basée sur le stade de maturation des ossements et laisse présager qu'il s'agit d'un individu adulte.

Aucun remontage n'a pu être effectué, nous n'avons pas pu calculer d'indices de robustesse pouvant indiquer le sexe de cet individu.

L'étude pondérale générale (fig. 13) nous montre que, là encore, le dépôt est incomplet. Au total 45 grammes d'ossements incinérés ont été découverts, ce qui est peu pour tenter une étude pondérale par partie anatomique. Cependant cette dernière nous montre que, comme il fallait s'y attendre, certaines parties du corps ne sont pas représentées. Ces absences peuvent être imputables soit à l'identification des fragments, soit à l'érosion naturelle et/ou aratoire, soit à un tri intentionnel après la crémation, soit à un ramassage aléatoire sur le bûcher.

En ce qui concerne l'érosion naturelle et/ou aratoire, le dépôt d'ossements se situait, comme pour l'incinération 1, au niveau des fonds des vases de la sépulture.

Il paraît délicat d'essayer de confirmer une des hypothèses restantes avec 45 g. d'ossements. Toutes les catégories n'étant pas représentées, il est tentant de penser à un tri sélectif et intentionnel, cependant, 35 g. seulement ont pu être identifiés. A ce stade, la distinction entre tri sélectif et intentionnel et ramassage aléatoire sur le bûcher reste difficile à argumenter.

L'incinération 3

Les ossements découverts dans cette sépulture se répartissent en trois dépôts : la zone 5, 6 et 10. Aucun vestige osseux n'a été mis au jour dans le remplissage des vases.

Dans la zone 5, les fragments d'un crâne d'adulte non incinérés ont été identifiés. Dans la zone 10, l'identification a révélé là aussi les fragments d'un crâne (occipital) d'adulte non incinérés. Aucun remontage n'a été possible entre ces deux zones. Il

n'est pas possible de préciser s'il s'agit du même individu.

La zone 6 contenait 16 couronnes dentaires incinérées d'enfants (identification J. Ainesi, dentiste à Verberie, Oise) :

- 1 prémolaire 1 supérieure gauche;
- 1 prémolaire 2 inférieure droite;
- 1 prémolaire 2 inférieure gauche (?);
- 1 molaire 1 supérieure définitive droite;
- 1 molaire 1 inférieure définitive droite;
- 1 molaire 1 inférieure définitive gauche;
- 1 molaire 1 supérieure définitive gauche;
- des germes de molaires 2 définitives;
- 1 incisive 1 supérieure définitive droite;
- 1 molaire 2 inférieure temporaire gauche (?), usée (les cuspides sont effacés);
- 1 molaire 1 supérieure temporaire droite, usée (les cuspides sont effacés);
- 1 molaire 2 inférieure temporaire droite, usée (les cuspides sont effacés);
- 1 canine supérieure droite ou inférieure gauche temporaire;
- 1 canine inférieure droite ou supérieure gauche temporaire.

Les racines des dents ont apparemment été détruites lors de la crémation. L'âge au décès de cet individu se situe entre 3 et 4 ans (UBELAKER 1978; MARSEILLER 1967).

Ces trois dépôts soulèvent plusieurs problèmes. Tout d'abord, s'agit-il d'une sépulture multiple avec au minimum deux individus (1 adulte et 1 enfant), au maximum trois individus (2 adultes et 1 enfant)? On peut s'interroger sur l'absence des restes des corps. Ont-ils été déposés dans la même fosse? Dans ce cas cette absence est-elle imputable au sol acide, à la taphonomie, à l'érosion?

LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

Les deux dépôts d'ossements incinérés (I. 1 et I. 2) (fig. 4 et 7) ont une forme ovale de diamètre sensiblement semblable. Ils permettent d'envisager les restes osseux contenus dans un sac ou un linge et déposés sur le sol.

Les deux incinérations ont connu des degrés de combustion semblables, apparemment supérieurs à 650°. Pour l'une d'entre elles, l'état de crémation peut être supposé « frais ».

De même, toutes deux sont apparemment des incinérations individuelles d'individus adultes.

Nous avons vu que ces deux incinérations sont incomplètes et que l'absence des restes osseux peut

être dû à un ramassage aléatoire sur le bûcher ou à un tri intentionnel après la crémation.

L'incinération 3 contiendrait, au minimum, les restes osseux de 2 individus, un adulte et un enfant. Ce type de sépulture n'est pas rare sur des nécropoles de plus grande importance comme Allone ou Acy-Romance (GUILLOT et LE GOFF dans LAMBOT *et alii* 1994). Alors que sur les nécropoles associées à des établissements ruraux comme Jaux ou Verberie, le sépulcre individuel prédomine (LE GOFF dans MALRAIN *et alii* 1996).

À Canly, deux tombes individuelles sont associées à une tombe supposée double. Aucune association de ce type n'est connue sur les petites nécropoles de la région (Jaux ou Verberie).

Les restes de l'individu adulte de l'incinération 3 se limite à des fragments de crâne non incinérés. Sans limite de la fosse sépulcrale, il n'est pas possible d'affirmer qu'un corps entier ait été déposé aux côtés des restes incinérés d'un enfant.

Par ailleurs, aucun reste animal n'a été déterminé. Au contraire, dans la nécropole de Bucy-le-Long (Aisne), les incinérations contiennent systématiquement du porc (communication personnelle de Claudine Pommepuy).

En fait, la petite nécropole de Canly présente des éléments qui diffèrent des autres cimetières de la région. Malheureusement, les circonstances de cette découverte ne permettent pas de prétendre avoir la totalité des tombes ni de savoir si elle peut être associée à un habitat.

RÉFLEXIONS D'ENSEMBLE ET INTERPRÉTATIONS

En dépit du petit nombre de structures connues et du manque indéniable de données quant à l'étendue de cette nécropole, plusieurs points peuvent cependant être relevés.

DATATION

Le matériel de la nécropole apparaît homogène, au delà de la présence de quelques éléments originaux qui personnalisent chaque sépulture. Cette homogénéité matérielle témoigne en faveur d'un fonctionnement pendant une phase chronologique assez courte, tout du moins pour la partie de la nécropole qui nous est connue.

La présence de fibules Gebhard 22 et surtout Gebhard 18 situerait la fréquentation de la nécropole à la fin du second siècle avant J.-C.

L'absence d'armes dans ce contexte n'est pas surprenante; dans toutes les nécropoles on constate en effet la raréfaction de ces objets durant plus d'un siècle, à partir du début du second siècle avant J.-C. (LEJARS 1996).

LE RITUEL FUNÉRAIRE

Ces incinérations impliquent l'existence d'un bûcher funéraire ou du moins d'une aire de crémation; aucune structure de ce type n'a été repérée lors du décapage mais l'expérience menée par Bernard Lambot à Acy-Romance (Ardennes), lors de la reconstitution d'un bûcher, a montré la faible altération du substrat.

Il est difficile de savoir si les objets métalliques, et à fortiori d'autres objets, ont accompagné le corps du défunt sur le bûcher, mais aucune oxydation différentielle, occasionnée par une montée en température non uniforme de l'objet, n'a été observée. Seul un vase pourrait avoir été déposé sur le bûcher avant d'être enseveli.

Les dépôts semblent prendre place à l'intérieur de petites excavations d'environ 1 m de côté - la forme exacte des structures nous échappe ici - et d'une cinquantaine de centimètres de profondeur. Les restes brûlés du défunt, peut-être contenus dans un sac en tissu ou en cuir, ainsi que l'ensemble des offrandes, étaient déposés sur le sol de la fosse. L'absence de charbons de bois mêlés, aux restes osseux, pourrait indiquer que ces derniers aient été lavés avant d'être déposés dans la tombe.

Un coffrage de bois, maintenant les parois de la tombe, comme dans la nécropole de Tartigny (MASSY *et alii* 1986) ou d'Acy-Romance, ne semble pas exister ici. Les agrafes découvertes dans la sépulture 3 montrent que des éléments en bois étaient vraisemblablement assemblés mais bien évidemment la nature exacte de cette construction est inconnue; il pouvait s'agir de petits coffres. Néanmoins, comme il ne semble pas y avoir eu d'effondrement des parois, puisque les vases ont subi très peu de déformations, que peu de ces récipients étaient écrasés et que les cerclages du seau étaient encore superposés, on peut supposer que les tombes ont été complètement remplies volontairement, de manière délicate mais rapide. D'autre part, il n'y a pas eu de délai entre le moment du dépôt et celui du comblement de la tombe, puisqu'il n'y a pas de distinction visible entre le substrat géologique et le sédiment emplissant les structures.

Enfin, la structuration de l'espace funéraire au sein de la tombe apparaît nettement marquée, particulièrement dans l'incinération 1 où les vases sont

disposés en arc de cercle autour des cendres ; les deux autres tombes présentent un plan bien moins ordonné si l'on ne considère que les vestiges visibles, car n'oublions pas que des offrandes d'une autre nature pouvaient être déposées, tels que des objets en bois, des aliments et des végétaux ou encore des vêtements et des étoffes, qui ont totalement disparus et qui manquent aujourd'hui à la compréhension de l'organisation des dépôts.

La nécropole de Canly n'apporte pas d'éléments nouveaux à la connaissance du phénomène des nécropoles à incinérations de la fin du second Âge du Fer en Gaule du Nord. Mais, en fournissant un nouvel exemple, elle alimente la recherche en cours et témoigne des nombreuses questions encore en suspens.

BIBLIOGRAPHIE

BAUD C.-A. (1987) - « Altérations osseuses *post-mortem* d'origine fongique ou bactérienne » In DUDAY H. et MASSET C. Dir. : *Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures*, CNRS, Paris, p. 135-146.

BLANCHET J.-C et DUVAL A. (1975) - « Les collections de La Tène provenant de l'Oise et de la Somme au M.A.N. », *Antiquités Nationales*, n° 7, p. 49-58.

BRUNAUX J.-L., MÉNIEL P. et POPLIN F. (1985) - *Gournay I : Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984)*, *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 4, 268 p.

BRUNAUX J.-L. (à paraître) - *Le sanctuaire de Montmartin*.

DEBORD J. (1989) - « Les rouelles de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, t. 82, n° 4, p. 25-31.

DEGENNE M. et DUVAL A. (1982) - « La nécropole de La Tène moyenne de Breuil-le-Sec (Oise), premières observations », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1, Les Celtes dans le Nord du Bassin Parisien (VIème-Ier siècle avant J.-C.), p. 74-95.

DUDAY H. (1990) - « L'étude anthropologique des sépultures à incinération » in *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 40, Dossier : La paléo-anthropologie funéraire, Errance, p. 27.

FEUGÈRE M. (1984) - « Le seau en bois de la nécropole gallo-romaine de Roanne », *Cahiers*

Archéologiques de la Loire, n° 4.

GEBHARD R. (1989) - « Le verre à Manching : Données chronologiques et apport des analyses » in *Le verre pré-romain et romain en Europe occidentale*, édition M. Mergoïl, p. 99-106.

GEBHARD R. (1991) - *Die Fibeln aus den Oppidum von Manching*, Manching 14, Stuttgart.

GUILLON F. (1987) - « Brûlés frais ou brûlés secs ? » in DUDAY H. et MASSET C. Dir. : *Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures*, CNRS, Paris, p. 191-194.

HAFFNER A. (1989) - *Gräber-Spiegel des Lebens*, Mayence.

JACOBI G. (1968) - *Werkzeug und Geräte aus dem Keltischen Oppidum von Manching*, Die Ausgrabungen in Manching, 5, Wiesbaden.

LAMBOT B., FRIBOULET M. et MÉNIEL P. (1994) - *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardenne)* - II, « Les Nécropoles dans leur contexte régional », Mémoire de la Société archéologique champenoise, n° 8, supplément au bulletin n° 2, 315 p.

LEJARS T. (1996) - « L'armement des Celtes en Gaule du Nord à la fin de l'époque gauloise », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, p. 79-103.

MALRAIN F., GRANSAR F., MATTERNE V. et LE GOFF I. (1996) - « Une ferme gauloise de La Tène D1 et sa nécropole : Jaux "Le Camp du Roi" (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, p. 245-306.

MARSEILLER E. (1967) - *Les dents humaines. Morphologie*. Édition Maloine, Paris.

MASSET C. (1987) - « Le "recrutement" d'un ensemble funéraire » in DUDAY H. et MASSET C. Dir. : *Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures*, CNRS, Paris, p. 111-134.

MASSY J.-L., MANTEL E., MÉNIEL P. et RAPIN A. (1986) - « La nécropole gauloise de Tartigny », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 13-81.

PAULI L. (1975) - *Keltischer Volksglaube*, München.

RAPIN A. (1986) - « Étude du mobilier métallique », in « La Nécropole Gauloise de Tartigny », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 13-81.

VAGINAY M. et GUICHARD V. (1988) - *L'habitat gaulois de Feurs (Loire)*, D.A.F., n° 14, ed. de la

Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

VERMEERSCH D. (1981) - « Le site archéologique du marais de Famechon (Somme). Bilan provisoire », *Cahiers Archéologiques de Picardie*, n° 8, p. 147-156.

VIDAL M. (1976) - « Le seau de bois orné de Vieille

Toulouse (Haute Garonne). Étude comparative des seaux de La Tène III », *Gallia*, t. XXXIV, fasc. 1.

WOIMANT G.-P. (1983) - « Un site de La Tène à Beauvais (Oise). "Les Aulnes du Canada" », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1, in Les Celtes dans le Nord du Bassin Parisien (VIème - Ier siècle avant J.C.), p. 219-225.